

# CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE RAFFETOT

## Procès-Verbal de la séance du 04 Mars 2022

Membres en exercice :	15	Date de la convocation :	28/02/2022
Présents :	14	Date d'affichage :	28/02/2022
Votants :	14		

Le Vendredi quatre mars de l'année deux mil vingt-deux, à dix-huit heures,

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. B. CADIOU.

**Étaient présents** : B. CADIOU, L. LEVER, C. CHARBONNIER, M. MAUGER, J. DEHAIS, C. LEMONNIER, I. COURCHAI, S. LESUEUR, D. SAUSSAYE, C. TAIRON, C. MAGDZIAREK, L. DUVAL, G. TINEL, C. LEDENTU.

**Absent** :

Sylvie LESUEUR est élue secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Après observation du Compte de Gestion 2021, il apparaît que le Compte Administratif 2021 est conforme au compte de gestion du trésorier.

**Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,**

---

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :**

Nombre de voix pour : 15 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

- **D'adopter** le Compte de Gestion 2021.

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Il est donné la lecture du Compte Administratif 2021, il en ressort les éléments suivants :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>Réalisé</b>
011 - Charges à caractère général	107 117,59 €
012 - Charges de personnel	129 244,65 €
014 - Atténuation de produits	9 874,00 €
65 - Autres charges de gestion	48 426,33 €
66 - Charges financières	381,83 €
<b>Total Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>295 044,40 €</b>
042 - Dépenses d'ordre	16 379,42 €
<b>Total Dépenses globales de fonctionnement</b>	<b>311 423,82 €</b>
<b>RECETTES</b>	<b>Réalisé</b>
70 - Produits services, domaine, vente...	7 976,35 €
73 - Impôts et taxes	151 594,00 €
74 - Dotations et participations	133 748,75 €
75 - Autres produits de gestion courante	19 939,00 €
013 – Atténuations de charges	
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>313 518,38 €</b>
<b>RESULTAT D'EXECUTION</b>	
Résultat de la section de fonctionnement	+ 2 094,56 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté N-1	<b>640 487,22 €</b>
<b>Excédent total 2021</b>	<b>642 581,78 €</b>

Monsieur Le Maire souligne que le résultat de la section de fonctionnement est revenu en positif pour cette année mais l'équilibre entre les recettes et les dépenses restent fragiles. Il faudra donc être vigilants pour maintenir l'équilibre en 2022. Toutefois, il se veut confiant car l'excédent couvre encore deux années de dépenses de fonctionnement.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>Réalisé</b>
10 - Dotation, fonds divers et réserves	1 406.99 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	30 318.27 €
0045 - Réseaux divers	4 862.00 €
0047 – Aire de Jeux	0 €
0052 – Equipement Informatique	1 323.08 €
0057 – Défense Incendie	0 €
0058 - Achat matériel	1 338.42 €
0059 – Acquisition de terrain	1 200.00 €
0061 – Aménagement de terrain	0 €
0063 – Résidence Séniors	14 976.00 €
<i>Dépense des opérations d'équipement</i>	<i>23 499.50 €</i>
<b>Total Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>55 224.76 €</b>
<b>041 - Dépenses d'ordre</b>	<b>0 €</b>
<b>Total Dépenses investissement</b>	<b>55 224.76€</b>
<b>RECETTES</b>	<b>Réalisé</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	11 604.84
138 – Autre subv d'invest non transférables	1 600.00 €
13 – Subventions d'investissement reçues	1 375.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	20 189.69 €
<b>Recettes Réelles</b>	<b>34 769.53 €</b>
040 Opération d'ordre de transfert	16 379.42 €
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>16 379.42 €</b>
<b>Total recettes investissement</b>	<b>51 148.95 €</b>
<b>RESTES A REALISER</b>	
0045 - Réseaux divers	37 582.00 €
0064 – Mare du Clairet	16 000.00 €
<b>Total RAR 2021</b>	<b>53 582.00 €</b>
<b>RESULTAT D'EXECUTION</b>	
Résultat de la section d'investissement	- 4 075.81 €
001 - Excédent d'investissement reporté N-1	15 087.96
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>11 012.15 €</b>
RAR 2021	53 582.00 €
<b>Déficit total 2021</b>	<b>42 569.85 €</b>

L'année 2021 démontre un excédent global de clôture de :

$$642 581.78 € - 42 569.85 € = \underline{600 011.93 €}$$

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

Nombre de voix pour : 14 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

➤ D'adopter le Compte Administratif 2021

## REPRISE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Constate que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 2 094.56 €
- un excédent reporté de : 640 487,22 €

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 642 581.78 €**

- un déficit d'investissement de : 4 075.81 €
- un excédent reporté de : 15 087.96 €
- un déficit des restes à réaliser de : 53 582.00 €

**Soit un déficit d'investissement financement de : 42 569.85 €**

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

---

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :**

Nombre de voix pour : 14 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	<b>642 581.78 €</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>42 569.85 €</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>600 011.93 €</b>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	<b>0 €</b>

## TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022 :

Afin de commencer à travailler sur le Budget primitif 2022, Monsieur le Maire proposera au Conseil Municipal de voter de nouveaux taux pour l'année 2022.

Pour rappel, le Conseil Municipal a voté de nouveaux taux pour l'année 2021, les taux des 2 taxes directes locales pour l'année 2021 étaient réparties de manière suivante :

- Taxe Foncière Bâti : 43.47 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 36.31 %

En 2020 le montant de TF et TH s'élevait à 118 475 € imputation 73111

En 2021 s'élève à 93 101 imputation 73111 pour la TH et TF et 58 054 imputation 74834 correspondant à la compensation de la TH reversée depuis la réforme par le département soit un montant global 151 155 €.

Soit une augmentation globale de 32 680 €

A ce jour au CA nous avons constaté une hausse générale de recette de 26 122€

**Point particulier pour les taux communaux 2021 :** Pour rappel, la loi de finances 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici 2023 et le gel du taux pour 2020, 2021 et 2022. Afin de compenser cette perte de ressources, les communes bénéficient dès 2021 du transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département de 2020 soit un taux de 25,36 % pour le département de la Seine-Maritime.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

Nombre de voix pour : 14 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

- **De voter** les taux des 2 taxes directes locales pour l'année 2021 de manière suivante :
  - Taxe Foncière Bâti : 43.47 %
  - Taxe Foncière Non Bâti : 36.31 %

## LES DEPENSES A PREVOIR POUR LES PROJETS 2022 :

### I. Résidence séniors

- La prestation de maîtrise d'œuvre est estimée à 46 800 € TTC et 39 000 € HT
- Le coût estimatif du projet s'élèverait à 768 200 € TTC soit environ 641 000 € HT.
- Le coût estimatif global s'élèverait à environ à 815 000 € TTC soit environ 680 000 € HT.
- Prestation de maîtrise d'œuvre pour l'étude du projet de construction d'une résidence pour seniors autonomes soit 46 800 € TTC sur 2021 : 14 976 € déjà mandaté reste : 31 824 €

<b>PROJET GLOBAL</b> 5 Logements 5 Garages Salle de convivialité	TTC	HT
Coût estimatif du projet	744 706,04 €	620 666,01 €
Prestation de maîtrise d'œuvre	46 800,00 €	39 000,00 €
Etude de sol	3 240,00 €	2 700,00 €
Contrôle technique et CSPS	12 597,60 €	10 498,00 €
Taxes (TA 690€ + Ass Coll 2500 €+ Taxe Raccor CSA + stgs 2500 €)	8 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>815 343,64 €</b>	<b>672 864,01 €</b>
<b>Avec estimation d'augmentation des matériaux</b>	<b>924 000 €</b>	<b>770 000 €</b>

Aides sollicitées mais non validées	HT
DSIL classique <b>VALIDE_2 ans pour démarrer les travaux à compter 27/08/2021</b>	128 548,19 €
Département au titre de l'Aide aux locaux d'animation polyvalents 25%	29 542,73 €
Etat DETR Construction d'un bâtiment communal	29 542,73 €
<b>TOTAL</b>	<b>187 633.65 €</b>

Prêt Banque	
Montant du Contrat de prêt Banque des territoires	431 853,64 €
Autre banque	150 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>581 853.64 €</b>

- Récapitulatif dépenses : 924 000 € TTC et 770 00 € HT
- Récapitulatif recette : 187 633.65 € + 581 853.64 € = 769 487.29 €
- **Total apport communal : 154 512.71 € TTC**

## CONCERNANT LE TAUX DE TVA APPLICABLE AUX DEPENSES

Le taux de TVA applicable aux travaux ne sera pas de 10 % mais de 20 %.

Il n'y aura donc pas lieu de faire appliquer le taux réduit aux entreprises chargées des travaux de construction .

Dispositif de LASM (livraison à soi-même) :

En application de l'article 257,278 sexies du CGI, c'est la livraison des logements qui bénéficiera du taux réduit de 10 % .

Suivi de la TVA :

Il n'est pas nécessaire de créer un budget annexe , mais le Code général des Impôts impose une comptabilité distincte pour les services assujettis à la TVA : ainsi il conviendra de créer un service au sein du budget principal (prévoir une délibération de création du service "résidence seniors " assujetti à la TVA ).

La délibération exécutoire sera à transmettre au SIE de Bolbec, avec une demande d'attribution d'un N° de TVA .

- Tous les mandats relatifs aux travaux de construction seront portés sur une série distincte de bordereaux. Ils mentionneront le code du service et seront émis en détaillant le H.T + TVA à 20 %.

Selon la périodicité retenue, nous déclarerons la TVA déductible qui nous sera remboursée par l'Etat pendant toute la phase de construction.

- A l'achèvement des travaux, nous constaterons la LASM des constructions et verserons la TVA au taux réduit de 10 %.

La base d'imposition à la LASM est constituée du prix de revient total de l'immeuble, y compris le coût des terrains.

**Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,**

---

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :**

Nombre de voix pour : 14 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

- **De Créer** un service "résidence seniors " assujetti à la TVA

### **II. Aménagement de la mare du claret**

- Aménagement et curage de la mare : **16 000 €**
- Versement des subventions au titre de la DECI pour la mare **du département** 4 010 € (à confirmer de la DETR 4 010 € (à confirmer).

Prévoir plus tôt : 25% de 13 000 € ht soit 3 250 € x 2 = **6 500 €**.

Plus le fond de concours CSA pour **2 380 €** et maximum 5 850 € avec un reste charge de 20 % pour la commune soit minimum 2 600 € ht.

### **III. Effacement de réseaux :**

- Il est décidé de réaliser le trottoir en tout venant pour sécuriser et dans une seconde phase l'enfouissement rue de l'église : 65 480.98 €
- Nous avons reçu l'avis du syndicat départemental d'énergie (SDE76) pour le permis d'aménager de Monsieur VAUCHEL sis 255 Route de Baclair à Raffetot. Ce dernier nous informe de la nécessité de réaliser une **extension du réseau public** à la charge de la commune pour alimenter la parcelle objet de la demande. Par conséquent il est décidé d'inscrire cette dépense au budget primitif 2022 soit un montant maximum de **2 200 €** afin de réaliser les travaux de desserte en réseau électrique.

**IV. Cimetière :**

- Retrait de 39 tombes dont les concessions ont expirées depuis plus de 2 ans les devis réalisés s'élèvent à **15 990 € TTC** et une demande de DETR est en cours pour un montant de **3 998 €**

**V. Autres projets proposés :**

- 3 Bancs et une corbeille mare du claret **900 €**
- Signalisation sens interdit et interdit de tourner à gauche (sens unique rue de l'église) : **780 €**
- Auto laveuse : **2 700 €**
- Ordinateur : **2 040 €**
- Portes de garage : **2 100 €**
- Extension du réseau route de Baclair **2100 €**

**COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE SCRUTIN DU 10 ET 24 AVRIL 2022**

Il est rappelé que le bureau de vote doit être composé au minimum :

- D'un Président dont la présence est obligatoire durant toute la durée du scrutin, il a donc la possibilité de nommer un suppléant.
- D'un secrétaire qui ne fait pas partie des présents obligatoires.
- Deux assesseurs au minimum.

**Le Président :** Monsieur Bruno CADIOU

**Le Président suppléant :** Monsieur Christian CHARBONNIER

**Le secrétaire :** Corinne LEDENTU à partir de 18h00

**Les assesseurs :** L. LEVER, M. MAUGER, I. COURCHAI, C. LEMONNIER, S. LESUEUR, D. SAUSSAYE, C. TAIRON, G. TINEL, C. MAGDZIAREK, C. LEDENTU, L. DUVAL, J. DEHAIS

**Pour le Scrutin du 10 Avril 2022 la présence des assesseurs sera répartie de manière suivante :**

<b>De 8h00 à 10h30</b>	<b>De 10h30 à 13h00</b>	<b>De 13h00 à 15h30</b>	<b>De 15h30 à 18h00</b>
GUILLAUME TINEL SYLVIE LESUEUR JOEL DEHAIS	CEDRIC LEMONNIER LOIC DUVAL JOEL DEHAIS	CEDRIC TAIRON MICHEL MAUGER LIONEL LEVER	CORINNE LEDENTU DENIS SAUSSAYE LIONEL LEVER

**Pour le Scrutin du 24 Avril 2022 la présence des assesseurs sera répartie de manière suivante :**

<b>De 8h00 à 10h30</b>	<b>De 10h30 à 13h00</b>	<b>De 13h00 à 15h30</b>	<b>De 15h30 à 18h00</b>
GUILLAUME TINEL CAROLE MAGDZIAREK JOEL DEHAIS	CEDRIC LEMONNIER LOIC DUVAL JOEL DEHAIS	CEDRIC TAIRON ISABELLE COURCHAI LIONEL LEVER	CORINNE LEDENTU DENIS SAUSSAYE LIONEL LEVER

**MANIFESTATIONS**

**Le** Repas des anciens est organisé par le CCAS **09 Avril 2022**, les membres du conseil sont invités avec plaisir à participer à cette rencontre.

Fête communale le **18 juin 2022**

- Feu d'artifice 2 600€
- Musique pour 1 400 €
- Structures gonflables
- Repas demandé à la ferme au près de chez vous : entre 20 et 25 € avec un apéritif offert

- Il faudra envisager d'installer les deux chapiteaux pour y installer les enfants et éventuellement les membres du conseil si la participation était trop conséquente.
- Il serait certainement pertinent de faire un arrêté de circulation de la rue de l'église à la route de Baclair pour sécuriser les déplacements des enfants.

## **DIVERS**

TOEM : une fourchette estimative est donnée entre 80 € et 120 € en fonction de la valeur locative des maisons mais il est précisé que les modes de calculs ne sont pas encore définitifs et que les taux ne sont pas encore votés. Il est envisagé d'aider les foyers les plus défavorables.

### Conseil d'école

- En 2022 : 202 élèves en 2023 : 196 les inscriptions les 8 15 et 22 mars
- 11 mars tests salivaires
- Voyage scolaire cm2 Superbesse 24 élèves et 4 adultes 24 000 € avec l'aide de l'association ANDEL, payé par les parents en fonction d'un quotient familial, environ 238 € par enfant
- Fête de fin d'année le 25 juin 2022
- Evaluations du 28 février au 11 mars 2022
- Cantine à 1 euro selon le quotient familial de la caf mais pour cela il faut que le ticket soit par tranche alors qu'aujourd'hui il est au tarif unique qui s'élève à 3,80 €.

L'Expo vente de confections fabriquées par l'ESAT s'est tenue les 26 et 27 février 2022, elle était organisée par ATOC et a permis de collecter 300 € de vente. Nous regrettons tout même la faible participation des Raffetotais.

Le premier cours de peinture a démarré jeudi de 18h à 19h30 dernier, deux participants pour le moment. La première technique présentée est déjà très intéressante.

Le plan communal de sauvegarde sera présenté par Christian Charbonnier lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire souhaite relancer les établissements Orange pour qu'ils vérifient leurs filtres afin d'éviter les rejets de peinture sur l'extérieur. En effet, de nombreux dépôts ont été constatés dans les propriétés voisines, il convient donc être très vigilant.

Il est demandé à ce que la salle soit bien propre pour les prochains clubs du jeudi et de nettoyer les vitres.

Il est proposé de favoriser et de soutenir les dons pour l'Ukraine, en soutien à la démarche proposée par l'école de Nointot. Toutefois, il faudra envisager le stockage et l'acheminement des produits collectés en mairie.

## **PROCHAIN RENCONTRE**

- Commission finances : Lundi 04 avril 2022
- Conseil Municipal : Vendredi 08 Avril 2022
- Les élections Législatives : 12 Juin 2022 et 19 Juin 2022

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 20H00 les jours, mois et ans susdits.



**Signatures :****Le Maire**

B. CADIOU

**Les Adjoints**1<sup>er</sup> Adjoint  
L. LEVER2<sup>ème</sup> Adjoint  
C. CHARBONNIER3<sup>ème</sup> Adjoint  
J. DEHAIS4<sup>ème</sup> Adjoint  
M. MAUGER**Les Conseillers Municipaux**

I. COURCHAI

C. LEMONNIER

S. LESUEUR

L. DUVAL

D. SAUSSAYE

C. TAIRON

C. MAGDZIAREK

G. TINEL

P. ORENGE

C. LEDENTU

(†)